



L'ÉVÉNEMENT

L'absurdité « APB » ou comment écarter de la fac des bacheliers mention très bien

« APB », ses nombreuses étapes de janvier à septembre de la saisie des vœux à la procédure complémentaire, ses pastilles rouges indiquant les filières « en tension », ses pastilles vertes qui étiquettent les formations où il y a de la place... Un logiciel censé faire le bonheur de l'institution, des étudiants et de leurs familles. Mais qui est devenu leur cauchemar !

À ce jour, décrocher son baccalauréat avec la mention très bien ne garantit pas d'obtenir l'affectation de son choix à l'université. La faute au hasard et au tirage au sort utilisé par le logiciel lorsque le nombre de candidats excède les capacités d'accueil. C'est le cas dans ces filières très convoitées que sont la médecine, le droit, la psychologie et les Staps (sciences et techniques des activités physiques et sportives).

Procédure complémentaire

En juin, une semaine avant les premières épreuves du baccalauréat, un nombre inédit de lycéens apprenait qu'il avait fait les frais du tirage à l'entrée de 169 licences, lors des premiers résultats APB. Parmi eux, quelque 1 000 postulants en médecine pour lesquels la ministre de l'enseignement supérieur a finalement pu trouver une solution. C'est à cette absurdité que le gouvernement a promis de mettre fin. « *Les bacheliers y compris parmi les plus méritants se retrouvent exclus par tirage au sort des filières universitaires qu'ils ont choisies. Où est l'égalité ? Où est le mérite ? Où est la République ? Nous ne pouvons plus accepter* », marte-



Un étudiant consulte le site internet Admission Post Bac. S. SORIANO/LE FIGARO

lait le 4 juillet dernier le premier ministre dans sa déclaration de politique générale.

Près de deux mois plus tard, alors que l'algorithme a mouliné, au fil de ses trois phases d'affectation, le nombre de candidats n'ayant pas encore trouvé de point de chute est passé de 65 000 à 6 000. Depuis fin juillet, les étudiants qui n'avaient pas trouvé d'affectation lors des premières phases de la procédure utilisent en effet la procédure complémentaire, ouverte jusqu'au 25 septembre, sur laquelle sont proposées des places vacantes tout au long de l'été. Le 22 août, la ministre de l'enseignement

supérieur, Frédérique Vidal, expliquait poursuivre « *un travail de dentelle* » pour trouver une place à ces 6 000 jeunes.

Un tel travail de « dentelle » serait-il nécessaire si en amont, les universités avaient la possibilité de mettre en place, en toute transparence, des critères pour intégrer leur formation ? Cela permettrait en tout cas d'éviter des absurdités. « *Il reste de très nombreuses places dans les filières non sélectives de l'enseignement supérieur, on va travailler à leur trouver une place qui soit le plus en adéquation possible avec leur souhait* », a-t-elle assuré.

« *Savez-vous comment nous sommes passés de 65 000 à 6 000 ?* interroge Gilles Roussel, le président de la Conférence des présidents d'universités (CPU). *Certains se sont finalement dirigés vers des formations privées, hors APB. Mais la grande majorité, ce sont des bacheliers professionnels et technologiques qui ont tout simplement laissé tomber. Le fait que ce type de population reste sur le carreau ne mobilise pas l'opinion publique* », déplore-t-il.

Ces bacheliers, qui briguent majoritairement des filières courtes, comme les BTS et DUT, se retrouvent généralement à la fac par défaut. Car ces filières professionnalisantes sont trustées par les bacs généraux.

« *Il est urgent de mettre en place des critères explicites et transparents. Les gens ne comprennent plus le système* », conclut le patron de la CPU. ■

C.B.